

## Séance du 16 Janvier 2020

L'an 2020 et le 16 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de COLPAERT Jean-Claude, Maire.

Présents : M. COLPAERT Jean-Claude, Maire, Mmes : ADNOT Geneviève, MONCUIT Jeannine, VAUTRELLE Eva, MM : CAYREFOURCQ Claude, COTTRAY Julien, GALLOIS Bernard, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEPAGE Gérard, PERROT Gervais, ROSET José

Absent(s) : Mme RAGAZZOLI Karine, MM : DOYEN Daniel, JASEK Wladyslaw

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 10/01/2020

Date d'affichage : 10/01/2020

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay  
le : 20/01/2020

et publication ou notification  
du : 20/01/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAUTRELLE Eva

### Objet(s) des délibérations SOMMAIRE

- Devis société TAUW (déclaration ICPE) - 2020\_D0001
- Suppression de la Régie recettes cantine et garderie - 2020\_D0002
- Devis travaux d'enrobés COLAS - 2020\_D0003
- Avis du Conseil Municipal sur projet de création d'une unité de méthanisation à Congy - 2020\_D0004
- Devis ONF (mise en place 200 plants parcelle n° 7) - 2020\_D0005

- Convention 2020 fourrière animale - 2020\_D0006

- Cotisation 2020 Association des Maires de la Marne, de France - 2020\_D0007

- Classement de parcelles dans le domaine public communal (ZD 161, 164, 166) - 2020\_D0008

### Devis société TAUW (déclaration ICPE) - réf : 2020\_D0001

Monsieur le Maire présente un devis établi par la société TAUW, société de conseil et d'ingénierie environnementale ainsi que de la construction, afin de réaliser la déclaration ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) en ce qui concerne le projet de la future station-service. Le devis s'élève à 1 100.00 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le devis. A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Suppression de la Régie recettes cantine et garderie - réf : 2020\_D0002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,  
Vu les articles R.1617-1 à R1617-18 du CGCT relatif à la création, modification et suppression des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 août 2009 portant création d'une régie de recettes cantine et garderie de Bergères-les-Vertus.

La Régie de Recettes cantine et garderie a été créée le 31 août 2009 suite à la délibération n° 80-09 du 27 août 2009,

Après le transfert de la compétence scolaire effectué depuis 2017, la Commune n'ayant plus la nécessité de la conserver la Régie Recettes cantine et garderie sera supprimée.

## Séance du 16 Janvier 2020 (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de la suppression de la Régie de recettes cantine et garderie à compter du 1er Février 2020.

- DIT que le régisseur ne percevra plus d'indemnité de responsabilité au titre de cette régie.

La Régisseuse, Mme LABRE Béatrice, en retraite depuis, devra se rendre auprès de la Trésorerie d'Épernay Municipale pour procéder à la restitution du fonds de caisse du montant de 250 euros qui avait été mis à disposition par la Trésorerie d'Épernay Municipale lors de la création de la Régie en 2009.

Le Maire et le comptable du Trésor auprès de la Commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis travaux d'enrobés COLAS

- réf : 2020\_D0003

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de l'entreprise COLAS qui concerne des travaux d'enrobés à effectuer (école, trottoir Mairie, trottoir virage).

Celui-ci s'élève à 5 847,71 € HT, soit 7 017,25 € TTC.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Avis du Conseil Municipal sur projet de création d'une unité de méthanisation à Congy

- réf : 2020\_D0004

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique s'est tenue du 18 novembre 2019 au 6 janvier 2020 concernant le projet de création d'une unité de méthanisation à Congy par la société DIGEO.

Deux permanences ont eu lieu en Mairie de Bergères-les-Vertus le 22 novembre puis le 18 décembre de 17 heures à 19 heures, tenues par un membre de la commission d'enquête.

Un registre d'enquête publique a pu être complété.

Son avis étant demandé sur ce projet, le Conseil Municipal se prononce ainsi : les membres du Conseil ne sont pas contre ce projet mais indiquent des nuisances éventuelles relatives aux passages de camions qui seront problématiques.

Une question se pose concernant une éventuelle compensation financière due à la gêne occasionnée. A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Devis ONF (mise en place 200 plants parcelle n° 7) - réf : 2020\_D0005

Monsieur le Maire présente un devis établi par l'ONF relatif aux travaux sylvicoles suivants : régénération par plantation, mise en place de 200 plants parcelle n°7.

Le devis s'élève à 556,00 HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Convention 2020 fourrière animale

- réf : 2020\_D0006

Monsieur le Maire informe de la réception de la convention de fourrière 2020. Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière 2020 entre l'A.I.M.A.A. dont le siège est à EPERNAY et la Commune de BERGERES-LES-VERTUS.

Une participation financière de 216.65 € sera par conséquent versée à l'A.I.M.A.A. (0.35 € TTC par habitant et par an).

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Cotisation 2020 Association des Maires de la Marne, de France - réf : 2020\_D0007

Monsieur le Maire informe de la réception de l'appel de Cotisation 2020 relatif à l'Association des Maires de la Marne et Association des Maires de France pour un montant total de 509,75 euros HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire procéder au règlement de ces cotisations 2020.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

## Séance du 16 Janvier 2020 (suite)

Classement de parcelles dans le domaine public communal (parcelles ZD 161, ZD 164, ZD 166) - réf : 2020\_D0008

Monsieur le Maire propose de procéder au classement dans le domaine public de diverses parcelles acquises par la Commune de Bergères-les-Vertus en 2012 dans le cadre d'alignements de voirie.

Il y a donc lieu de procéder à la mise à jour du tableau de voirie.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La largeur de voirie de la rue des Champenois est augmentée. Par conséquent, plusieurs parcelles, acquises par la Commune dans le cadre d'alignements, sont intégrées au domaine public.

Toutes ces parcelles intégrées au domaine public sont récapitulées dans le tableau ci-joint en annexe 1.

Le tableau de voirie est modifié en annexe 2.

La largeur de voirie était de 4,08 mètres linéaires. Elle est désormais de 5,60 mètres linéaires.

L'annexe 3 est un plan de situation relatif aux 3 parcelles concernées.

Monsieur le Maire propose :

- de classer dans le domaine public les parcelles mentionnées dans l'annexe 1,

- de valider les modifications apportées au tableau de voirie comme indiqué à l'annexe 2,  
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un nouveau courrier de relance a été reçu concernant le compte DIF Elus (exercice 2017) qui n'a pas été réglé pour un montant de 258,82 euros.

- Monsieur le Maire présente deux DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) relatives aux ventes LEPAGE-PERROT / FRANCOIS (parcelles D1107-1108-1112-1397) et MERLIN / BRISSON (parcelles ZD142-143). La Commune ne souhaite pas préempter.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier proposé par la CAECPC à la signature pour un envoi au Préfet de la Marne et relatif à la mise en conformité du système d'assainissement de Bergères-les-Vertus.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que Mr et Mme CHRISTOPHE, boulangers pâtisseries de Bergères-les-Vertus, ont effectué une proposition d'achat pour le montant de 80 000 euros de la boulangerie dont ils sont locataires actuellement. Cette proposition d'achat sera soumise au prochain Conseil municipal.

Séance levée à : 19:45

En mairie, le 23/01/2020  
Le Maire  
Jean-Claude COLPAERT